



L'Alliance et les crédits d'impôts : des services et des outils à considérer

Janie Lévesque, agronome, M.Sc.

Conseillère en innovation

Le 9 février 2010

Connaissez-vous l'Alliance Agrinova-Cintech?

- ✓ Entreprise sans but lucratif fondée par une alliance entre 2 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) :

Agrinova : **Agriculture**

Cintech : **Transformation alimentaire**

- ✓ Soutien des PME à l'innovation
- ✓ Travail en collaboration avec le Groupe R&D (crédits d'impôt)
- ✓ Accès à des programmes d'aides exclusifs
- ✓ Services offerts sur tout le territoire de Chaudière-Appalaches.

ALLIANCE
Agrinova-Cintech

Des partenaires indispensables...

ALLIANCE
Agrinova-Cintech



- 15 professionnels en agriculture
- Agronomes, ingénieurs et biologistes
- 28 professionnels en agroalimentaire
- Science des aliments, ingénierie, nutrition et marketing

ALLIANCE
Agrinova-Cintech



La mission

- ✓ Accompagner **les entreprises et les organismes agricoles** dans les domaines de la R&D et du transfert technologique.
- ✓ Une équipe multidisciplinaire possédant des compétences diverses **en agriculture**.
- ✓ Des actions au niveau du soutien technique, de l'information, de l'écriture du protocole, du suivi de projet, de la recherche de financement, etc.

www.agrinova.qc.ca

ALLIANCE
Agrinova-Cintech

Fournir **aux entreprises de transformation alimentaire** le support professionnel nécessaire à l'innovation et au transfert, de la conception à la commercialisation de produits agroalimentaires.

- ✓ Par le **processus de développement de produits** prêts à la commercialisation (PDP)
- ✓ Par des **solutions technologiques** pour une performance qualité accrue des produits

Groupe R&D

Les crédits d'impôt en RS&DE : Un outil à la portée de tous

Geneviève Brochu, agr.
Conseillère scientifique en crédits RS&DE

09 février 2010



Types de crédits d'impôt

- 1. Crédits d'impôt pour services d'adaptation technologique;**
- 2. Crédits d'impôt RS&DE.**

Crédits d'impôt pour services d'adaptation technologique

- **Programme provincial;**
(Revenu Québec)
- **Accessible aux COMPAGNIES;**
- **Rembourse 40 % des dépenses engagées auprès d'un CCTT.**

Crédits d'impôts RS&DE

- **Programme fédéral (1985);**
(Agence du revenu du Canada)
- **Bonifié par le provincial;**
(Revenu Québec)
- **Accessible à toutes les formes juridiques d'entreprise;**
- **Ne peut être combiné aux crédits d'impôt pour services d'adaptation technologique.**



Catégorie de travaux admissibles

Les travaux de RS&DE doivent faire partie d'une des catégories suivantes :

- Recherche pure;
 - Recherche appliquée;
 - Développement expérimental.
- RS
- DE

Transfert
technologique

Résumé des remboursements

	CIE	SENC / Grandes entreprises
Salaires (incluant le montant de remplacement au fédéral)	82 %	47 %
Matériaux consommés	35 %	20 %
Location d'équipements	35 %	20 %
Sous-traitance	47 %	27 %
Contrats avec les universités et les centres de recherche	53 %	31 %
Dépenses en capital	35 %	20 %
Matériel à vocation multiple	17,5 %	10 %